La mort d'Eugène Fournière

Une laconique dépêche de l'Agence Havas a nous annonçait hier, en dernière heure, la mort subite d'Eugène Fournière, à l'âge de 57 ans.

Voici quelques détails sur le décès de l'éminent sociologue dont la perte nous est particulièrement douloureuse.

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit et demi, au sortir d'une représentation où il avait accompagné ses enfants à Paris, Fournière attendait, à la Porte d'Orléans le tramway qui devait le ramener chez lui, à Arcueil-Cachan, lorsqu'il fut foudroyé par une embolie au cœur. Il est mort vraisemblablement sans avoir souffert, comme en témoigne, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, l'aspect de sérénité et de calme dont est resté empreint son visage.

Nous avons pu donner hier quelques notes biographiques sur Eugène Fournière. Ajoutons seulement qu'il avait fallu à cet enfant d'une très pauvre famille ouvrière de Picardie une exceptionnelle énergie pour arriver, par son propre effort, à posséder, ainsi qu'une grande culture, une langue claire et souple. D'abord ouvrier bijoutier, il travaillait après sa journée de travail pour acquérir une instruction que ses parents besogneux n'avaient pu lui faire donner à l'école. Dès qu'il en fut capable, il se fit correcteur d'imprimerie, cette profession favorisant mieux à son gré son désir d'apprendre.

LES OBSÈQUES

Paris, 6 janvier. — Les obsèques d'Eugène Fournière auront lieu jeudi. Le rendez-vous est fixé au Columbarium du Père-Lachaise, à trois heures. Le corps sera incinéré, suivant les volontés du défunt.

Sanglante tragédie de famille

en Espagne

QUATRE CADAVRES

Madrid, 6 janvier. — Un terrible drame de famille, motivé par des questions d'intérêt, s'est déroulé hier à Berbegal, province de Huesca. En quelques secondes une famille de quatre personnes a été anéantie.

Au bourg de Berbegal habitaient de riches propriétaires, la famille Palacios. Le père mourait ces jours-ci, laissant la plus grosse partie de sa fortune, soit trois millions, à son plus jeune fils, Francisco. Furieux d'avoir été dépossédé de ce qu'il considérait comme sa part légitime d'héritage, l'aîné des fils, Mariano Palacios, à la suite d'une violente discussion avec les siens, s'arma d'un revolver et, à bout portant, fit feu sur sa mère, son jeune frère et sa sœur. Après avoir fait trois cadavres, Mariano Palacios se fit sauter la cervelle.

Cette terrible tragédie a vivement émotionné la population de la région où les Palacios occupaient une situation très en vue. La fortune de M. Palacios reviendra probablement à l'Etat, à moins qu'un parent éloigné ne la réclame.

Mère sans le savoir

Chambéry, 6 janvier. — Mlle Robertine Martin, sourde et muette, âgée de quarante-neuf ans, habitant avec son beau-père, M. Martin Golland, au hameau du Perret, commune de Ménétreuil, vit venir à elle, il y a quelques mois, un jeune homme d'une trentaine d'années qui demanda à lui parler.

Surprise tout d'abord de cette visite, elle ne tarda pas à être éclairée : ce jeune homme lui fit comprendre qu'il était enfin heureux d'avoir retrouvé sa mère.

Mlle Robertine Martin crut d'abord à une plaisanterie ; mais l'insistance du jeune homme ne tarda pas à la convaincre qu'il devait y avoir une erreur et elle demanda une explication.

Son pseudo-fils lui présenta alors une liasse de papiers d'état civil officiels, attestant qu'il était bien son fils, qu'il était né à Chambéry il y a trente-trois ans, et que la déclaration en avait été faite à la mairie de cette ville, laquelle lui avait délivré les pièces d'état civil qu'il avait entre les mains.

Il fallut bien se rendre à l'évidence. Des renseignements demandés à Chambéry, à la mairie, confirmèrent bientôt l'authenticité des papiers présentés par le jeune homme et l'exactitude de ses déclarations.

Or, s'il était une chose dont Mlle Robertine fût certaine, c'était bien de n'avoir jamais eu d'enfant.

Elle se mit donc en mesure de tirer cette affaire au clair.

Elle vient de demander le secours de l'assistance judiciaire afin d'introduire une action devant le tribunal civil de Chambéry pour faire déclarer fausse la déclaration de naissance qui lui attribue un enfant.

Un percepteur, conseiller général arrêté pour abus de confiance

Paris, 6 janvier. — Sur mandat du parquet de Meaux, les inspecteurs de la brigade mobile ont arrêté hier après-midi, à Bois-Colombes, M. Albert Calès, conseiller général du canton de Villemranche-de-Lauraguais (Haute-Garonne), ancien percepteur à Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne). M. Calès est inculpé d'abus de confiance.

Au mois de mai dernier, un inspecteur des finances s'étant rendu à l'improviste à la perception de Dammartin constata dans la caisse un déficit de dix mille francs. M. Calès n'ayant pas pu fournir d'explications plausibles fut aussitôt révoqué. L'Association du cautionnement mutuel des percepteurs, à laquelle M. Calès appartenait, remboursa intégralement la somme au Trésor ; elle mettait en même temps M. Calès en demeure de la désintéresser. Ne pouvant obtenir satisfaction, l'association déposa une plainte contre l'ancien percepteur.

M. Albert Calès, qui est âgé de soixante ans, a joué à un moment un rôle politique actif dans le département de la Haute-Garonne. Au élections législatives de 1906 il s'était présenté contre M. Auriol dans l'arrondissement de Villefranche et avait été battu.

A Dammartin, M. Calès laissait à un fondé de pouvoirs le soin de diriger sa perception. Quant à lui, il habitait Paris, où il s'occupait d'affaires diverses.

Poignardé par son fils naturel

Paris, 6 janvier. — Un homme dont les vêtements étaient couverts de sang se traînait hier soir péniblement boulevard Lefèvre, près de la porte de Versailles. Des agents l'interrogèrent. Il s'évanouit entre leurs bras. On le transporta à l'hôpital Necker où l'on constata qu'il portait trois profondes blessures, faites avec un instrument tranchant. Dès qu'il eut repris ses sens, le malheureux qui se nomme Emile Zemb et est marchand des quatre-saisons, raconta qu'il venait d'être frappé de trois coups de couteau au domicile de son amie, Marie Sapart, rue de Normandie, 13, à Issy-les-Moulineaux, par un jeune homme de seize ans, Charles Sapart, qui ne serait d'ailleurs que son fils naturel.

Appelés devant le commissaire du quartier Sainte-Marguerite, Marie et Charles Sapart soutinrent qu'ils n'avaient fait que se défendre. A les en croire, ils dînaient lorsque Zemb rentra, complètement ivre, et voulut les frapper avec une bouteille. C'est alors que voyant sa mère en danger Charles Sapart aurait agi en état de légitime défense. Malgré ces explications, Sapart et sa mère ont été gardés à la disposition de la justice.

Les ravages de la tempête

On annonce que trois navires sont échoués dans l'Atlantique ; l'un, le « Dinsmore », près du cap Lookout ; un deuxième près de Nantucket ; un autre au nord du cap May. On a été averti par la télégraphie sans fil ; des remorqueurs de secours sont partis immédiatement pour tirer ces vapeurs de leur périlleuse situation.

La tempête sévit également dans la Méditerranée ; on télégraphie de Bizerte que le vapeur danois « Mikael-Oedakof », venant de Fiume, ayant perdu son hélice, a été poussé par la tempête à 10 milles à l'ouest de Galite.

La compagnie à laquelle appartient le « Mansourah » a reçu de son agent en Tunisie un câblogramme l'informant que le vapeur de sauvetage « Berger-Wilhelm », venant de Malte, était arrivé à Mahdia et allait tenter de concert avec le vapeur « Rhône », de la même compagnie, et le remorqueur de l'Etat « Cyclope », actuellement sur les lieux, de renflouer le « Mansourah » qui est échoué devant le brise-lames du port.

La dépêche ajoutait que l'équipage du navire échoué, resté à bord, ne court au cun danger.

Des dépêches de l'Italie du nord parlent du « froid sibérien » dans les hautes vallées des Alpes. Au val d'Aoste, le thermomètre marque 20° au-dessous de zéro.

Les usines qui marchent à vapeur voient leurs machines arrêtées, le froid ayant congelé les chutes d'eau.

La tempête a causé d'autres sinistres : on annonce de Stavanger (Norvège) que le vapeur norvégien « Espana », en route de Stettin pour Bergen, a sombré. Huit hommes de l'équipage ont été noyés.

Le quatre-mâts « Loire », venant du Chili, est arrivé à Dunkerque avant à bord vingt hommes du voilier anglais « Dalgomar », qui a fait naufrage dans l'océan Pacifique. Le capitaine a péri, ainsi que quatre hommes de l'équipage ; huit hommes ont été blessés.

Le naufrage de l' «Oklahoma »

New-York, 6 janvier. — Un radiotélégramme, expédié par le capitaine Graule, commandant le « Bavaria », annonce qu'au moins 32 hommes du pétrolier «Oklahoma» ont péri lors du naufrage.

Le capitaine de l' « Oklahoma » a déclaré que son navire avait été coupé en deux derrière les ponts, et que, 22 minutes plus tard, la partie arrière avait coulé, son gouvernail en l'air, tandis que l'hélice continuait à tourner.

La partie avant reste à flot et 8 hommes qui s'y trouvaient purent être secourus.

D'après un autre message sans fil du capitaine Graule, plusieurs rescapés de l' «Oklahoma» disent qu'une embarcation de ce navire fut mise à la mer et s'éloigna de l'épave avec 8 ou 10 hommes à bord.

On annonce enfin qu'un canot des douanes a trouvé en mer un canot de sauvetage contenant quatre cadavres.

A la Verrerie Ouvrière

Albi, 6 janvier. — Plusieurs journaux locaux ayant annoncé que la verrerie ouvrière d'Albi serait déplacée, son administrateur, M. Charpentier, a écrit à M. Dugat, maire de Villefranche-du-Quexrun (Lot-et-Garonne), qui lui demandait si cette nouvelle était fondée :

« Il n'a jamais été question, à la verrerie ouvrière, d'installer une autre usine ni dans votre région, ni dans une autre.

« L'erreur provient probablement de ce qu'on a parlé, il y a quelques semaines, de transporter la verrerie de Carmaux dans le Bordelais »

Nouvelles Militaires

Le contingent de 1913

Paris, 6 janvier. — Le ministre de la guerre a fait la réponse suivante à une demande qui lui avait été adressée par le lieutenant-colonel du Halgouët, député.

1. Le nombre des jeunes gens de la classe de 1913 inscrits sur les tableaux de recensement s'est élevé à 321.502 ;

2. 275.200 de ces jeunes gens ont été examinés par les conseils de revision ;

3. *a*) 200.150 ont été déclarés aptes au service armé ;

b) 8.050 ont été reconnus bons pour le service auxiliaire.

Dans la Région

A DUNKERQUE

Tragique imprudence d'enfants

EN JOUANT, UN JEUNE ENFANT TUE SON FRÈRE D'UN COUP DE FUSIL

En l'absence de leurs parents, les jeunes Alphonse et Pierre Mahieu, âgés de 12 et de 10 ans, demeurant à Saint-Pierre-Brouck, jouaient avec un fusil.

L'aîné voulut montrer à son petit frère comment on maniait l'arme. Il épaula et pressa la détente.

Le fusil était chargé. Le coup partit et la cartouche atteignit le petit Pierre au ventre, lui faisant une horrible blessure.

L'enfant n'a pas tardé à expirer.

Grave situation à Merville

DE NOMBREUX PATRONS PRENNENT DES MESURES DE MEFIANCE A L'ÉGARD DE LEURS OUVRIERS.

LES OUVRIERS SYNDIQUES SE CONCERTENT.

La population ouvrière de Merville est encore une fois toute en rumeur.

Cet événement s'est produit à la suite de l'affichage, hier matin, d'un placard patronal dans plusieurs usines de la commune.

UN AVIS PATRONAL

Nous publions ci-dessous le texte de ce placard :

« AVIS AU PERSONNEL

« Depuis le mois de juin 1913, les ouvriers de la maison Quille-Halouchricq sont en grève sur le refus de leur patron de renvoyer un de sesouvriers à qui ils reprochaient de ne pas vouloir appartenir à leur syndicat. Cet ouvrier étant parti pour le service militaire, ledit syndicat a prétendu exiger à M. Quille qu'il s'engage à reprendre un ouvrier de son choix.

« Cette prétention émise après une grève de six mois qui a entraîné la désorganisation de l'usine, ne pouvait être admise par M. Quille. Le syndicat décréta officiellement la mise à l'index de l'usine Quille ; en même temps dans ses affiches et ses communiqués, le syndicat a montré qu'il visait dans ces circonstances les patrons de Merville. Dans ces conditions, nous tenons à déclarer : Que nous solidarisant entièrement avec notre confrère, M. Quille, et désirant lui manifester notre appui, nous avons décidé de réduire à huit heures la journée de travail dans notre usine à dater de demain 6 janvier, si la situation actuelle devait se prolonger. Nous sommes dès maintenant décidés à examiner avec nos confrères l'opportunité de la fermeture complète de nos usines.

« Nouvel horaire à partir du 5 janvier : de 8 heures à midi sans arrêt ; de 1 heure et demie à 5 heures et demie sans arrêt. »

Un usinier merveillois, M. Demon, conseiller général, n'a pas voulu adhérer à la mesure généralement prise par les autres patrons.

AGITATION OUVRIÈRE

Il est évident que la mesure patronale devait susciter dans les milieux ouvriers redevenus calmes une effervescence dont on ne peut prévoir les suites.

A la nouvelle de la décision des patrons, les ouvriers ont décidé d'organiser une grande réunion syndicale à laquelle fut convié Saint-Venant, secrétaire général de l'Union départementale des Syndicats.

Cette réunion a eu lieu hier soir et Saint-Venant que nous avons vu à l'issue de cette assemblée nous a dit :

« J'ai passé la journée de mardi à Merville pour m'entretenir avec les ouvriers qui sont très alarmés de la décision patronale.

« J'ai fait valoir que seule l'organisation syndicale pouvait opposer une force digne et efficace à l'action du patronat.

« A la réunion du soir à laquelle j'assistai, j'ai préconisé la formation d'une Union des Syndicats de Merville, Bas Sec, Nieppe, La Gorgue Estaires et Erem. Avec l'adjonction des nouveaux syndicats des ouvrières en vannerie, équipements militaires et la section mineurs de Merville, cela formerait ensemble de plus de 3.000 syndiqués.

« Ce groupement permettra aux ouvriers de tenir les uns les autres et de prévoir avec quelques chances de succès les réactions estimées légitimes.

« J'ai conseillé le calme, la continuation du travail, m'engageant à agir de mon côté pour proposer une solution favorable à la classe ouvrière.

« Je me mettrai en rapport avec les organisations ouvrières du département pour que des secours soient donnés aux grévistes de l'usine Quille.

« Il ne faut pas se dissimuler que la situation est grave mais néanmoins les travailleurs merveillois ont voté un ordre du jour pacifique, protestant contre la déclaration patronale et ajoutant :

« Les ouvriers, réunis le mardi 6 janvier, après avoir entendu les déclarations du citoyen Saint-Venant, secrétaire de l'U. D., les engagent à persévérer dans le calme et le sang-froid en vue de recueillir les ressources nécessaires pour soutenir les camarades en grève.

« Ils prennent confiance aux F. N. des travailleurs des Métaux, de l'Ameublement et de tous les syndicats ouvriers du Nord pour les aider par leur concours l'existence des familles touchées par la grève.

« Ils se séparent en déclarant faire mépris des provocations patronales, et ne point tomber dans le piège tendu d'une grève générale ».

A BOUSIES

Grave explosion dans un tissage

OUVRIERS REDUITS AU CHOMAGE. — UN HOMME GRIEVEMENT BRULÉ

Une explosion rappelant celle qui s'est produite il y a quelques années au même tissage et qui a coûté la vie au chauffeur Victor Vilain, s'est produit hier au tissage Deroux, à Bousies.

Le chauffeur Locqueneux, 41 ans, demeurant rue de la République, à Bousies, était occupé à mettre sous pression sa machine, lorsque sans que rien pût faire prévoir l'accident, un tuyau de vapeur éclata, brûlant violemment le chauffeur sur diverses parties du corps.

M. Locqueneux, transporté aussitôt dans une dépendance de l'usine, reçut les soins de M. le docteur Bourdon et fut conduit à son domicile.

Bien que les dégâts matériels ne soient pas importants, 300 ouvriers sur 800 employés dans l'usine devront cependant chômer quelques jours par suite de cette avarie de machine.

A Vieux-Reng

Mort de froid dans un fossé

LA FIN D'UN PORTEUR DE JOURNAUX

Un soldat du 145e régiment d'infanterie, caserné au fort de Boussois, avait été détaché à la garde de l'ouvrage de la Sallemagne. En montant sa faction, il s'approcha d'un fossé et y aperçut une masse sombre.

Il voulut se rendre compte et s'étant baissé, il vit qu'il était en présence du cadavre d'un vieux porteur de journaux. Aimé Motard, âgé de 76 ans, demeurant à Maubeuge-Pont-Allant.

Le pauvre homme s'était endormi au bord du fossé et avait roulé au fond. Saisi par le froid, il n'avait pu remonter sur la route.

A Colleret-Maubeuge

COUPÉ EN DEUX PAR UN TRAIN

Mme Blanche Anselot, garde-barrière, se trouvait sur le seuil de sa maison, lorsque, à cinq heures du soir, elle fut surprise d'entendre le train Maubeuge-Cousoire s'arrêter à quelques centaines de mètres du passage à niveau.

Elle arriva voir ce qui se passait.

Quand elle fut près du convoi, elle vit le chauffeur et le mécanicien dégager un corps horriblement broyé.

C'était celui de son mari, Jules Binot, âgé de 41 ans !

Le malheureux était allé allumer des signaux et avait été surpris par le train.

La tête n'était plus qu'une bouillie sanglante et les jambes étaient coupées net !

A LIEVIN

L'horrible mort !

UN MECANICIEN EST BROYE PAR LES MOLETTES D'UNE MACHINE

Martin Desprès, 49 ans, machiniste aux mines de Liévin, graissait les molettes de la machine d'extraction de la fosse numéro 1, lorsqu'il fut happé par le câble et projeté violemment contre le bâtis.

Le malheureux a eu les membres inférieurs et le bassin affreusement broyés et le haut de la poitrine défoncé. Il est mort quelques minutes après.

M. Marteau, commissaire de police, a procédé à l'enquête d'usage.

Dernière Heure

Le Procès von Reutter

REPRISE DE L'AUDIENCE. — LES CIVILS MOLESTES DEFILENT A LA BARRE

Strasbourg, 6 janvier. — L'audience est reprise à 4 heures précises.

M. Simon, habitant Saverne, voulut voir ce qui se passait dans la rue. Il descendit et fut aussitôt arrêté. Ce fut le soldat Ass qui l'arrêta. Celui-ci prétend que le témoin avait crié et chanté. Ce dernier nie énergiquement.

M. Eisensohn ouvrier de fabrique raconte sa mésaventure, le sourire aux lèvres. Il vit se sauver les gamins devant des soldats, puis, tout à coup, apparut le lieutenant Schadt, qui l'arrêta et le conduisit dans la cave des Pandours. Il contracta dans ce local une inflammation des yeux pour laquelle il réclame des dommages-intérêts.

M. Eisensohn, qui se montre très violent au cours de sa déposition, se fait plusieurs fois rappeler à l'ordre.

Le lieutenant Schadt affirme que le témoin avait une trompette dans la main au moment de son arrestation.

Eisensohn soutient que cette affirmation est fausse. « Ayant été moi-même soldat, allemand, dit-il, je n'aurais pas cru que des soldats fussent capables de pareilles choses. Il fallait courir après les gamins et laisser les gens paisibles en repos.

M. Schall, 19 ans, boucher, se rendait à son travail quand il fut arrêté. On lui reproche d'avoir crié et proféré des injures à l'adresse des soldats. Il nie le fait.

Un soldat et un lieutenant reconnaissent Schall et soutiennent qu'il a crié.

Le jeune homme raconte qu'après son arrestation il fut insulté à la caserne par le colonel Reutter. Celui-ci en le voyant arriver coiffé d'une casquette, lui aurait dit : « Vous êtes un voyou ».

Le colonel Reutter se lève et s'excuse en disant que le jeune boucher aurait dû enlever sa casquette pour se présenter devant un colonel prussien.

Le soldat Doerr a, lui aussi, arrêté un jeune homme nommé Dencqell. Celui-ci déposa à son tour et affirme qu'il était en train de rouler une cigarette quand le soldat l'appréhenda.

Doerr maintient sa version et prétend que M. Dencqell avait crié et proféré des injures en particulier il l'aurait appelé « sale prussien ».

Dencqell fait remarquer que son père est émigré et que lui-même n'aurait jamais proféré une insulte à l'adresse des allemands.

L'adjudant Paté, sur un ton monotone, raconte comment il courut après des gamins qu'il ne put rattraper.

LES GAMINS QUI SIFFLAIENT

Strasbourg, 6 janvier — On entend ensuite trois gamins qui avaient été arrêtés le 28 novembre pour avoir sifflé.

L'un d'eux, âgé de 16 ans, nommé Klein, raconte comment il fut appréhendé alors qu'il sifflait la chanson « Là-bas dans la vallée »

Un autre, nommé Florence, raconte comment il fut pris pour un sifflet.

Le troisième siffle « Faut-il donc que je te quitte ». Tous ces airs sont très populaires en Alsace.

On entend ensuite les dépositions de plusieurs soldats. Aucune ne présente d'intérêt.

LES PRISONNIERS DE LA CAVE DES PANDOURS PRÊTENT SERMENT

Avant la fin de l'audience, le conseiller Jahn demande qu'on ne fasse pas prêter serment aux personnes qui furent enfermées dans la cave des Pandours. Par contre, le procureur affirme que ce serait se montrer prévenus contre ces personnes que de ne pas leur permettre de prêter serment.

Les juges se retirent pour délibérer.

Après vingt minutes, le tribunal revient. Il a décidé, en général, de faire prêter serment à tous les témoins, à l'exception de six personnes, et, parmi elles, les trois gamins entendus ce soir.

Les témoins prêtent alors serment.

Le conseiller Jahn, à mesure que paraissent les Savernois, leur rappelle que le serment leur impose une grave responsabilité. Deux jeunes gens modifient alors leur déposition. L'un d'eux déclare qu'il a ri au moment de son arrestation. Plusieurs soldats également font quelques réserves.

L'un d'eux, par exemple, déclare qu'il ne peut maintenir que l'homme qu'il a arrêté avait proféré des insultes. Cet homme est M. Simon. Cette réserve lui permet de prêter serment, alors qu'il avait été compris par le tribunal dans les 6 témoins ne devant pas déposer sous cette garantie.

Le procureur fait encore savoir que M. Mahl, directeur de l'arrondissement de Saverne, a exprimé le désir, dans une lettre qu'il lui a adressée, que MM. Fatter, avocat à Saverne, et Gaertner, assesseur du gouvernement, fussent invités à témoigner.

Ces deux personnes comparaîtront demain après-midi.

L'audience est levée à 6 heures et demie : elle sera reprise demain matin à 9 heures.

Economies budgétaires

M. CAILLAUX TROUVE 50 MILLIONS

Paris, 6 janvier. — M. Caillaux, ministre des Finances, a adressé aujourd'hui la lettre suivante au président de la Commission du Budget :

« Monsieur le président et cher collègue,

« Le Gouvernement avait annoncé, dès le mois d'août, son intention d'examiner à nouveau les demandes de crédit figurant au projet de budget de 1914 et d'y apporter toutes les réductions qui lui sembleraient compatibles avec la marche régulière des services.

« Comme je l'ai déjà fait connaître, à la Commission du Budget, cette tâche a été entreprise sans délai.

« Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer les difficultés considérables qu'elle comportait. Du moment qu'il s'agissait de modifier un budget déjà déposé, rendu public, il devenait impossible de remettre en question certaines des mesures envisagées. *Néanmoins, grâce au concours que m'ont prêté tous mes collègues, j'ai pu, sans nuire en rien à la bonne exécution des services et sans m'exposer, pour l'avenir, à des demandes de crédits supplémentaires, transmettre par une diminution totale de crédits d'environ cinquante millions la volonté d'économie du Gouvernement.*

Cette volonté, dont les circonstances nous faisaient un devoir, s'affirmera et se développera dans des actes ultérieurs.

« Je me réserve de saisir la commission de ces résultats d'ensemble et de lui soumettre, en même temps, les mesures destinées à assurer l'équilibre entre les ressources et les charges de l'exercice. Mais pour répondre au désir que vous avez bien voulu m'exprimer et permettre à la commission de poursuivre son examen, je me propose de vous communiquer successivement, aussitôt qu'elles seront définitivement établies, les prévisions rectifiées concernant chacun des départements ministériels.

« J'ai l'honneur de vous adresser, dès aujourd'hui, accompagnés des renseignements nécessaires, six états des modifications afférentes au budget de la Justice, des Services pénitentiaires, de l'Intérieur, du Commerce et de l'Industrie, des Travaux publics et des Chemins de fer de l'Etat.

« Agréez, Monsieur le Président et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des Finances,
CAILLAUX ».

Deux explosions

DANS UNE POUDRERIE

Deux morts, deux blessés

Dijon, 6 janvier. — Cet après-midi, à 4 heures et demie, une explosion s'est produite à la poudrerie nationale de Vonges.

Il y aurait 2 morts et 2 blessés grièvement.

Les causes de l'accident sont inconnues

A BORD D'UN CUIRASSÉ

Toulon, 6 janvier. — Un tube de chaudière a fait explosion sur le cuirassé « Gaulois » de la division de complément en ce moment à l'arsenal.

4 hommes ont été atteints par la vapeur ; 2 d'entre eux, les matelots chauffeurs Palusseau et Garnier ont des brûlures qui ont nécessité leur envoi à l'hôpital Saint-Mandrier.

SANGLANTS EXPLOITS DE BRUTE

Evreux, 6 janvier. — A Coulonges, un ouvrier agricole nommé Coatanlec, a tué cet après-midi, à coups de couteau, sa petite-fille, a blessé une femme, puis s'est barricadé chez lui.

Les gendarmes de Damville surveillent sa demeure. Le parquet d'Evreux est parti à quatre heures sur les lieux.

Noël tragique

San-Juan, Porto-Rico, 6 janvier. — L'affluence était si grande aux abords de l'ouverture des portes du théâtre municipal où on allait distribuer des jouets aux enfants pauvres à l'occasion de Noël, 4 enfants sont morts, foulés aux pieds, et 18 grièvement blessés.

LA GRÈVE AU MINES DE DURBAN

Durban, 6 janvier. — Les mineurs des mines de charbon décident de continuer la grève tant que l'on n'accédera pas à leurs demandes.

Ils rejoussent les offres faites par les patrons.

LE MAUVAIS TEMPS

Macon, 6 janvier. — Après deux jours de dégel, une violente bourrasque de neige mêlée de pluie et accompagnée de vent, s'est abattue ce soir, à quatre heures, sur notre région.

Le canal du centre est toujours pris. La navigation est interrompue.

« Non, non, rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque.

— Je me rappelle, en effet, avoir dit cela.

— Etiez-vous sincère, docteur ?

— Comte Herbert, peut-être pourriez-vous supposer que mes phrases n'étaient alors que des fiches de consolation, vous me connaissez assez cependant pour savoir que je ne parle jamais contre ma pensée.

— Je le sais, mais, je vous en prie, pardonnez ma brutalité et l'espèce de réquisitoire que je vous adresse.. Je suis bien à plaindre... On m'a dit, il n'y a pas très longtemps de cela...

Lautard le regardait avec compassion.

Son teint bronzé avait pâli ; il était devenu ivoire jaune.

Herbert continua :

— On m'a dit que mon pauvre père était mort empoisonné...

D'un regard les deux hommes s'interrogèrent.

Aucun étonnement ne se manifesta sur le visage du docteur.

Comme frénétique, il avait entendu, lui aussi, la terrible révélation...

Mais dans la bouche du fils, cette phrase avidité à tuer, que signifiait-elle ?

N'était-elle que le trop plein d'une douleur qui ne pouvait s'épancher dans le sein de la famille ?...

Pourquoi ce questionnaire ? Pourquoi lui rappeler ses propres phrases au lieu de lui demander nettement :

— « Avez-vous entendu parler d'un empoisonnement sur la personne de mon père ?...

Était-ce un piège ?

Tout son sang d'honnête homme bouillonna dans ses veines.

Il eut cependant assez d'empire sur lui-même pour ne rien faire connaître de ses pensées.

Dans la crainte que le son de sa voix ne le trahît, il resta les yeux fixés sur ceux d'Herbert.

— Vous ne paraissez pas surpris de ce que je vous dis, docteur, vous étiez alors au courant ?

— Mon cher monsieur Herbert, rien ne peut me surprendre. Mes oreilles de médecin ont entendu tant de pénibles choses, depuis vingt-cinq ans que je vois de près les plaies de la société qu'en fait de hideur, j'ai soulevé tous les voiles.

Aucune ride du visage de Lautard ne s'était creusé.

Son regard resté calme, était loin de révéler ses profondes émotions quand ses paupières s'abaissèrent sur ses yeux avec une noble lenteur.

Ce calme cachait cependant tout un monde de pensées.

Il continua :

— Je comprends que la révélation vous ait fait du mal. Qui a pu osez vous communiquer cette infamie ?

— Qu'importe le nom de l'intermédiaire! Aujourd'hui, deux personnes seules sont en jeu : le mort, mon père et un vivant, son fils, qui a le droit de savoir ou tout au moins de chercher à savoir !... En vous, j'ai un ami dévoué et c'est sur le concours de votre dévouement que je compte... Vous comprenez, n'est-ce pas, que je souffre !

Jusqu'au jour où j'ai appris ce que je viens de vous révéler, ma vie s'était écoulée droite ,exempte de troubles ; il me semble que je mets le pied dans un chemin tortueux : par moments, je me perds dans un abîme de pensées amères...

Croyez-vous, docteur, que la vie de mon père ait été une des ces existences doubles qui laisseraient supposer des dessous ?

Sans hésitation, le médecin répondit :

— Non, assurément non.

— Lui connaissiez-vous des ennemis, un ennemi ?

— Pas un seul.

— La question d'intérêt doit être écartée, ajouta Herbert, car en supposant que mon père se soit empoisonné lui-même. Il lui fallait un motif... Certes, la situation trouvée par moi ne permet pas que je m'arrête un seul instant à cette supposition.

— Evidemment, balbutia Lautard.

Herbert se leva.

— Marchons, docteur, si vous voulez... J'ai la fièvre, je ne puis rester en repos.

Dans le salon de six mètres de long, les deux hommes se promenèrent.

Herbert s'animait en parlant, et le docteur toujours très calme, la tête un peu penchée, les yeux sur les lames du parquet, écoutait et répondait simplement.

— Une seule question, mon excellent ami, demanda Herbert très pâle. Ai-je été, comme il arrive souvent pour les intéressés, le dernier à apprendre ?... Vous-même avez-vous entendu la révélation ?... A-t-elle circulé dans le pays ?

Herbert s'était campé droit devant Lautard, les yeux brillants, attendant la réponse.

Comment la donner la réponse ?

Une ou deux fois, la terrible communication lui avait été faite et ce n'est point parce qu'il l'avait repoussée comme on repousse toute calomnie, qu'il se trouverait aujourd'hui dégagé de dire la vérité.

Cependant, une simple hésitation pouvait être prise pour une affirmation et cette affirmation, le docteur ne voulait pas la donner, il sentait son visiteur résolu à tout.

Amicalement, il lui mit la main sur le bras.

— Mon ami, dit-il, votre âme loyale et droite ne connaît pas les vilenies dont le monde est capable... Vous êtes un homme mais un homme qui n'a marché dans aucun chemin raboteux.

« Si vous prêtez l'oreille aux racontars, jamais, entendez-vous bien jamais vous ne serez heureux. Quand on vit seul, on peut ne pas rester insensible aux médisances et aux calomnies, mais quand l'homme s'est constitué une famille, quand il a femme et enfant, il ne doit pas ajouter foi à tout ce qu'il entend, pour l'honneur de son nom ! Hélas!... que j'en ai vu des mariages désunis, des femmes malheureuses sur de fausses dénonciations !... que j'en ai vu des âmes dont le bonheur fut perdu à jamais pour avoir ajouté foi à des récits ignominieux et faux !... Laissez dire le monde !... Vivez, mon ami, pour votre femme et pour votre enfant. Vivez pour votre mère et pour votre sœur : vous avez charge de deux familles... Hélas ! les morts sont morts, gardez bien les vivants !...

— Les vivants !... Docteur, que personne n'y touche jamais. Comme je suis ainsi sûr d'eux que de moi, ne me sais à quoi je m'exposerais sur l'infâme qui déshonorerait ou ternirait de quelque façon que ce soit, le nom que je porte.

— Cher comte Herbert !... On voit que vous êtes jeune. On sent que votre âme généreuse ne connaît pas les dessous tortueux des natures viles que souvent nous côtoyons !...

Vous avez tout pour être heureux et vous le serez, mais si un malheur venait vous atteindre, vous verriez que vous seriez le premier à patienter. De loin, tout est facile ; de près, hélas, les difficultés se voient, sans loupe !...

Ils avaient repris leur marche et, après une minute de silence, Herbert se ravisa :

— Nous nous écartons de la question posée. Je vous ai demandé, docteur, si vous aviez entendu dire que mon noble père avait été empoisonné.

Devant sa ténacité que rien n'ébranlerait, il le comprenait, Lautard, répondit :

— Non.

— Rappelez bien vos souvenirs.

— Jamais on ne m'a communiqué pareille infâme, affirma une nouvelle fois le docteur.

— Absolument certain.

Il y eut un silence qu'Herbert rompit encore.

— Votre parole me fait du bien, dit-il, car j'ai tourné et retourné la question sur tous les sens et je ne pouvais comprendre d'où pouvait venir la main homicide. A Machecoul, quand mon père est mort, aucun étranger ne se trouvait là. Ma mère, ma sœur et celle qui est aujourd'hui ma femme, y étaient seules avec une amie de la famille.

— Mais cependant, reprit-il en se frappant le front, comment une telle chose a-t-elle pu prendre consistance dans un cerveau humain ? Je reviens toujours là et j'y reviendrai longtemps, il me semble.

— Mon ami, c'est une fâcheuse disposition d'esprit que vous avez. N'approfondissez pas autant, si vous voulez vivre tranquille... Voulez-vous que je vous cite un trait ? Je ne serai pas long. Il y a environ dix ans, j'étais appelé auprès d'un malade, un homme de vingt-huit à trente ans, marié et père de famille. Ce malheureux s'était usé le tempérament en débauches de toutes sortes, ce que ne l'empêchait pas d'être, chez lui, bon époux. Les excès commis se retrouvent toujours à un moment donné. Leurs conséquences peuvent se faire attendre, mais pour être tardives, elles ne se montrent pas moins. Or, il arriva que ce jeune homme qui, en apparence, jouissait d'une bonne santé s'alita.

Son état ne m'alarma tout d'abord aucunement, mais des complications survinrent et je compris que la science n'y pourrait rien. J'arrivai un jour chez mon malade et je trouvai sa jeune femme dans un désespoir navrant. Je crus que la mort avait fait son œuvre. Il n'en était rien encore. Le malheureux se, dont j'avais jugé du dévouement, tenait dans ses mains, une lettre, dans laquelle une créature que voyait autrefois un malade, accusait sa femme de le faire mourir lentement par le poison...

— Docteur, c'est affreux.

— Rien n'est plus exact. Je consolai le mal heureux de mieux que je pus et personne n'a jamais su un mot de tout cela. Il n'est pas moins vrai qu'il eut sifflé d'une seule parole pour que cette petite femme passât pour une empoisonneuse. La chose aurait été, d'abord d'autant plus facile à accréditer qu'un bruit de désaccord avait couru sur le ménage.

Herbert courbait la tête, pensif.

— Quoique je fasse et quoi que vous disiez pour me convaincre, bon docteur, j'aurai toujours une arrière-pensée en ce qui concerne mon pauvre père. Je ne veux pas faire de bruit auprès de sa chère dépouille ; je ne veux pas mettre du noir dans l'âme de ceux que j'aime, mais je tiens essentiellement à être renseigné.

Le médecin ne répondit pas.

— Je veux voir clair pour ne pas être obsédé par un doute terrible, et c'est sur votre concours que je compte.

— Mon concours... comment cela ?

Lautard comprenait : il eut un frisson.

— Mon concours ne peut aller très loin, attendu ajouta-t-il, que questionner serait aller au-devant des soupçons auxquels serait même donner l'idée du fait.

(*A suivre*).